

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT 562-1**



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance extraordinaire le 21 janvier 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NO 562-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 562 SUR L'IMPOSITION DE TAXES ET DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021.

Que ce règlement peut être consulté sur le site web de la Ville au www.ndip.org.

Que ce règlement entre en vigueur le 22 janvier 2021.

FAIT À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 22 JANVIER 2021.



Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière